MAIRIE DE VILLEMOMBLE

Rapport d'orientations budgétaires

Exercice 2021

Références: Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 en son article 107.

Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier

2018

La loi de finances pour 2021 du 29 décembre 2020

Article L23-11-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de

transmission du rapport d'orientations budgétaires.

Conformément aux textes législatifs et réglementaires, le rapport d'orientations budgétaires a pour objet d'informer les conseillers municipaux des priorités du budget primitif mais également de la situation financière de la collectivité.

Ce rapport se présente de la manière suivante : les grandes lignes de la loi de finances pour 2021, l'environnement territorial, les grands équilibres de l'année 2019 de la commune, la rétrospective budgétaire 2020, les grandes orientations 2021, les engagements pluriannuels, la présentation de la dette, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, le besoin de financement et les informations liées à l'évolution des dépenses de personnel.

Le débat d'orientation budgétaire et l'examen du rapport qui en est le support, interviennent dans un contexte particulièrement tendu de crise sanitaire et économique qui s'installe avec le prolongement dans le temps de l'épidémie de Covid 19 et la décision de l'Etat de poursuivre les mesures de confinement, d'interdiction d'ouverture de nombreuses activités économiques du pays (culture, restauration, tourisme, sports...) et d'étendre les mesures de couvre-feu dans certains départements. Ce faisant, les incertitudes, voire les craintes, qui pèsent sur les perspectives économiques nationales pour 2021 et le risque associé d'effets dommageables sur le plan social, rendent les exercices de prévision très aléatoires : il en est ainsi du projet de budget de la ville de Villemomble pour 2021, projet qui est par nature, une prévision susceptible de modifications en cours d'exercice.

Pour autant, dans cette période incertaine, le rôle de la ville est d'affirmer des priorités fortes qui sont autant de leviers de l'action municipale identifiables aussi bien par les Villemomblois que par les partenaires de la ville. Dans un contexte national fragilisé, la ville oriente ainsi ses priorités pour 2021 sur la tranquillité publique et la prévention, l'environnement et la propreté, la préservation des quartiers et l'attractivité des cœurs de ville, la cohésion sociale et la solidarité envers les plus fragiles, le soutien aux associations locales, la démocratie locale et le développement durable.

I – LA LOI DE FINANCES POUR 2021

La loi de finances pour 2021 du 29 décembre 2020 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020, (30 milliards d'euros pour la transition écologique, 34 milliards d'euros pour la compétitivité et l'innovation, 36 milliards d'euros pour la cohésion sociale et territoriale), pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne, ...) et les jeunes.

Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques

Ces prévisions ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement. Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6%, un **déficit public à 8,5%** du PIB (après 11,3% en 2020) et une **dette publique à 122,4**% du PIB (après 119,8% en 2020).

Les mesures en faveur de la croissance verte

Pour la première fois, la loi de finances est présentée selon des critères environnementaux. Plusieurs milliards d'euros de dépenses vertes sont budgétés notamment pour la **rénovation énergétique des bâtiments** publics et privés (élargissement de la prime "MaPrimeRénov", crédit d'impôt pour les entreprises, ...), la décarbonisation de l'industrie ou le développement de l'hydrogène.

Une série de mesures intéressent les **mobilités**. Les barèmes du bonus écologique pour les véhicules électriques neufs sont abaissés en juillet 2021, puis en janvier 2022. La prime à la conversion évolue aux mêmes dates. Un nouveau crédit d'impôt pour l'installation de borne de recharge d'un véhicule électrique est créé, dans le contexte de la disparition du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) au 31 décembre 2020. Sur amendement du gouvernement, un **malus automobile lié au poids du véhicule** (à partir de 1,8 tonne) est instauré à partir de 2022. Le **malus auto sur les véhicules les plus émetteurs de CO2** est, par ailleurs, renforcé mais sur trois ans. À l'initiative des députés, le plafond du forfait mobilités durables déductible de l'impôt sur le revenu (institué par la loi d'orientation des mobilités en 2020) est relevé de 400 à 500 euros.

Sur amendement du Sénat, un crédit d'impôt destiné à encourager les entreprises agricoles à sortir du glyphosate sur 2021 et 2022 est mis en place.

Les mesures pour renforcer la compétitivité des entreprises

De nombreuses mesures soutiennent les entreprises. Les **impôts de production** (pesant sur la masse salariale, l'investissement, le capital productif notamment) **sont réduits de 10 milliards d'euros** à partir du 1er janvier 2021, de façon pérenne. Cette baisse s'accompagne de l'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés de produire avant fin 2022 certains indicateurs en matière de transparence de leur démarche écologique, de parité et de gouvernance.

La baisse de **l'impôt sur les sociétés** est poursuivi, avec l'objectif de ramener le taux à 25% en 2022. Les TPE/PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) bénéficient de mesures dédiées pour renforcer leurs fonds propres.

7 milliards d'euros de dépenses d'urgence sont mobilisés pour le fonds de solidarité pour les entreprises au moins jusqu'au mois de juin 2021.

Les mesures en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale

Afin de prévenir les licenciements économiques, 11 milliards d'euros sont consacrés au dispositif existant de **chômage partiel** et pour l'activité partielle de longue durée (APLD).

Dans le plan de relance, 4 milliards d'euros sont fléchés vers **les jeunes** et leur entrée dans la vie professionnelle (augmentation du nombre de formations qualifiantes, embauches en alternance soutenues, ...). Des crédits d'urgence sont aussi débloqués (garantie jeunes et bourses).

Pour les plus précaires, des financements sont prévus pour aider les associations de lutte contre la pauvreté. À l'initiative du Sénat, la disposition exceptionnelle adoptée dans la deuxième loi de finances rectificative du 25 avril 2020, qui porte à 1 000 euros la limite de versements retenus dans le cadre du dispositif Coluche, est prolongé d'un an.

Enfin, la baisse des impôts des ménages se poursuit : en 2021, les 20% des ménages les plus aisés vont voir leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers. En 2023, la taxe d'habitation doit être supprimée pour tous les ménages.

Les mesures concernant les collectivités locales

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros... Cette clause de sauvegarde, prolongée sur amendement des députés, a été mise en place par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020.

Les autres mesures

Parmi les autres mesures introduites lors du débat parlementaire, figurent :

- la création d'un comité national de suivi du plan de relance auprès du Premier ministre ;
- l'exonération de la TVA sur les tests de dépistage du Covid-19 et sur les vaccins ;
- la suspension jusqu'au 16 février 2021 du jour de carence pour les agents publics arrêtés en raison du Covid-19, comme c'est déjà le cas pour les salariés du privé;
- la prolongation jusqu'en 2022 du prêt à taux zéro (PTZ), qui favorise l'accession à la propriété d'une résidence principale pour les ménages les plus modestes;
- la prolongation du dispositif Pinel, en faveur de l'investissement résidentiel locatif;
- la prolongation jusqu'à fin 2021 du taux bonifié à 25% de la réduction d'impôt pour la souscription au capital des PME (IR-PME), appelé aussi "dispositif Madelin".

L'évolution des effectifs publics

En 2021, les effectifs des ministères et des budgets annexes sont réduits de 427 emplois temps plein. Des ministères comme celui des finances perdent des postes. Les moyens des ministères régaliens sont augmentés. Le **budget** de la justice en particulier croît de 8%.

II – LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST

a) La Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris, créée le 1^{er} janvier 2016 est une intercommunalité composée de 131 communes et 11 établissements publics territoriaux (ETP). Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise, soit près de 7,2 millions d'habitants. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et à statut particulier, la Métropole du Grand Paris exerce 5 compétences obligatoires, définies par un projet métropolitain :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

En 2019, (derniers chiffres publiés, source rapport d'activités 2019) la MGP a investi 113 millions d'euros pour soutenir les communes et les territoires et a financé 542 projets.

Pour l'ensemble de ces compétences, la MGP a souhaité valoriser une dépense correspondant à l'élaboration du plan de prévention du bruit et de l'environnement (PPBE) pour un montant de 3023 € qui sera déduit des attributions de compensation (AC) versées à la Ville.

Depuis 2019, les AC s'élèvent 4 099 159 €.

Par l'intermédiaire du FIM (Fonds d'Intérêt Métropolitain), la MGP apporte son soutien financier aux collectivités dans les domaines d'intervention de la métropole.

En 2020, nous avons déposé deux dossiers pour lesquels nous attendons les décisions d'attribution, à savoir :

- Création d'une piste cyclable pour un montant de 181 372 €,
- Réalisation d'un audit de l'éclairage public pour 10 089 €.

En 2020, nous avons également participé à deux appels à projet lancés par la MGP:

- l'appel à initiative privée « solarisation » qui consiste à la mise à disposition de bâtiments publics à des développeurs de projets de centrales solaires photovoltaïques. Nous avons proposé l'école élémentaire Saint-Exupéry et l'Hôtel d'entreprises,
- l'appel à Manifestation d'Intérêt pour soutenir le secteur de l'habitat et de la construction dit PREP qui permettra de faciliter la rénovation de l'habitat privé et de mobiliser l'ensemble des aides publiques disponibles.

En ce qui concerne le dossier « centres villes vivants », la municipalité a engagé de nouvelles négociations avec la MGP pour proposer un projet global de revitalisation du commerce des cœurs de ville.

Nous avons par ailleurs fait aboutir le dossier d'installation des bornes électriques en approuvant lors du dernier conseil municipal la convention avec METROPOLIS et la MGP qui permettra l'installation dans le courant de l'année 2021 de 4 bornes électriques, soit 8 prises (2 à la gare du Raincy-Villemomble et 2 au marché de l'Epoque).

b) L'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et le décret du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris ont créé la Métropole du Grand Paris et de nouvelles structures intercommunales dénommées Etablissement Public Territorial (EPT).

La commune de Villemomble appartient depuis le 1er janvier 2016 à l'EPT Grand Paris Grand Est.

Les dates clés :

- 1^{er} janvier 2016, transfert des compétences :
 - Gestion des déchets ménagers et assimilés ;
 - Eau et l'assainissement ;
 - Plan local d'urbanisme ;
 - Politique de la Ville ;
 - Plan climat-Air-énergie.
- <u>17 octobre 2017</u> : Le Conseil de Territoire a défini son intérêt territorial et a précisé les transferts de compétences à titre supplémentaire en lieu et place de ses communes membres, dans les domaines suivants :
 - Action sociale : Accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion ;
 - Création, aménagement et gestion de maisons de justice et du droit ;
 - Création d'équipements pour favoriser l'apprentissage de la natation ;
 - Transport : études de mobilité et de transports portant sur plusieurs communes, élaboration d'un plan local de déplacements, promotion et suivi des grands projets de transport.
- <u>1er janvier 2018</u>, transfert des compétences :
 - Aménagement. Seules 8 communes avaient recensé des charges. Aussi, afin que le Territoire puisse étendre son intervention sur le périmètre des autres communes sans dégrader le service rendu sur celui des communes qui transfèrent leurs moyens, une valorisation complémentaire a été mise en place pour 2019.
 - Développement économique. L'activité de l'hôtel d'entreprises est donc devenue une compétence territoriale. A ce titre, une convention de mise à disposition du bâtiment à l'EPT a été mise en place le 1er janvier 2018, compte tenu que ce dernier abrite majoritairement des activités municipales et associatives. (Villemomble insertion, ADEV, mission locale, service des restaurants scolaires, lingerie, ...).
 - Renouvellement urbain. Est concerné le projet de NPNRU en cours d'élaboration avec la Ville de Bondy pour la rénovation du quartier de la Sablière et des Marnaudes.
- 1er janvier 2019, transfert des compétences :
 - Habitat : Afin de mettre en place un observatoire de l'habitat privé sur l'ensemble du Territoire, une valorisation complémentaire à hauteur de 50 000 € a été mise en place pour toutes les communes du territoire.

La commune contribue par le biais du fonds de compensation des charges transférées (FCCT) au financement des transferts de compétences.

| | FCCT 2016 | FCCT 2017 | FCCT 2018 | FCCT 2019 | FCCT 2020 |
|---|-----------|--------------|-----------|--------------|--------------|
| FCCT - Compétences 2016 : | 215 185 € | 167 113 € | 152 668 € | 101 765 € | 102 988 € |
| PLU, Contrat de Ville et eaux pluviales | | | | | |
| FCCT - Compétences 2018 : | | | | | |
| Aménagement | | | | 16 827 € | 17 029 € |
| Développement économique | | | 22 059 € | 22 544 € | 22 814 € |
| Ajustement suite convention Hôtel d'entreprises | | | -2 754 € | -2 815€ | - 2 849 € |
| FCCT - Compétences 2019 : | | | | | |
| Habitat | | | | 2 652 € | 2 684 € |
| TOTAL | 215 185 € | 167 113 € | 171 973 € | 140 973 € | 142 666 € |

La diminution constatée sur le FCCT – Compétences 2016 entre 2018 et 2019 est due à la suppression en 2019 de l'enveloppe des "dépenses nouvelles" liées à la création de l'EPT (indemnités des élus, personnel nouveau sur les fonctions support).

En 2020, il n'y a pas eu de nouveaux transferts de compétence.

En 2020, pour faire face à la crise épidémique sans précédent de la Covid-19, l'EPT GPGE a mutualisé l'achat de masques au début du 1^{er} confinement pour l'ensemble des communes du territoire et Villemomble a pu bénéficier ainsi d'un total de 38 175 masques en tissus pour doter la population et le personnel communal à la sortie du confinement. Cet approvisionnement est venu s'ajouter aux achats de masques effectués par la ville.

Le FCCT prévisionnel a été fixé pour 2021 à 150 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre du dossier ANRU des Marnaudes/Fosses aux Bergers qui sera porté par l'EPT, nous devrons contribuer au reste à charge du projet de réalisation d'un parking et de deux terrains de sports au stade Mimoun, soit une somme de 600 000 € (hypothèse haute) provisionnée au BS 2020 et reportée au budget primitif 2021 en section d'investissement, en l'absence de demandes de la part de l'EPT en 2020.

III - LES GRANDS EQUILIBRE DE LA GESTION 2019 DE LA COMMUNE

a) L'Epargne brute

L'épargne brute est un indicateur de la santé financière d'une collectivité. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement ;
- un indicateur de la capacité de la commune à investir.

L'épargne brute s'élève à 7 178 680,65 €.

b) L'Epargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement de capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

L'épargne nette s'élève à 7 039 492,65 €.

c) La capacité de désendettement :

Ce ratio théorique, qui mesure la solvabilité d'une collectivité, correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette.

En supposant que la Ville consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait de 0,12 année.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance se situe à 10 ans.

VI - LA RETROSPECTIVE 2020 DE LA COMMUNE

a) Le budget 2020

Le budget communal pour l'année 2020 s'est présenté ainsi :

| Budget | primitif |
|--------|----------|
| | ~ |

| Total Budget primitif | 53 052 382.00 € |
|---------------------------|-----------------|
| Section d'investissement | 13 043 475.00 € |
| Section de fonctionnement | 40 008 907,00 € |

Budget supplémentaire

| Total BS | 14 514 197.64 € |
|---------------------------|-----------------|
| Section d'investissement | 4 408 169.00 € |
| Section de fonctionnement | 10 106 028.64 € |

Total budget

| Total | 67 566 579.64 € |
|---------------------------|-----------------|
| Section d'investissement | 17 451 644.00 € |
| Section de fonctionnement | 50 114 935.64 € |

b) Les dépenses de fonctionnement

| 011 - Charges à caractère général | 9 364 250.00 € |
|---|-----------------|
| 012 - Charges de personnel | 21 280 465,00 € |
| 014 - Atténuations de produits (FPIC et FNGIR) | 4 221 100,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 4 023 694.00 € |
| <u>Dont</u> : | |
| Subventions aux associations | 1 523 308.00 € |
| Service d'incendie | 666 000.00 € |
| C.C.A.S. | 916 000,00 € |
| Contribution au fonds de compensation des charges territoriales | 195 000.00 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 238 209,00 € |
| 022 - Dépenses imprévue | 107 500,00 € |
| 68 - Dotations aux provisions | 6 114,00 € |
| 023 – Virement à la section d'investissement | 9 354 493.64 € |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements) | 1 519 110,00 € |

c) Les dotations et les prélèvements de 2013 à 2020

| | | | | | | | | ĺ |
|------|------|------|------|------|------|------|------|---|
| 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | ĺ |
| | | | | | | | | Ĺ |

| DOTATIONS | | | | | | | | |
|--|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| FSRIF | | 406 832,00 € | 441 159,00 € | 527 555,00 € | 756 542,00 € | 986 409,00 € | 1 032 593,00 € | 995 657.00 € |
| DSU | 391 046,00 € | 391 046,00 € | 391 046,00 € | 391 046,00 € | 456 397,00 € | 457 885,00 € | 481 205,00 € | 507 111.00 € |
| Dotation forfaitaire | 9 593 677,00 € | 9 324 962,00 € | 8 635 107,00 € | 6 838 349,00 € | 6 498 592,00 € | 6 519 883,00 € | 6 527 333,00 € | 6 511 654.00 € |
| Part DCPS reversé via l'AC (attribution de compensation) | | | | 1 099 204,00 € | 1 099 204,00 € | 1 099 204,00 € | 1 099 204,00 € | 1 099 204.00 € |
| TOTAL | 9 984 723,00 € | 10 122 840,00 € | 9 467 312,00 € | 8 856 154,00 € | 8 810 735,00 € | 9 063 381,00 € | 9 140 335,00 € | 9 113 626.00 € |

| PRELEVEMENTS | | | | | | | | |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| FNGIR | 4 121 097,00 € | 4 170 138,00 € | 4 121 097,00 € | 4 121 097,00 € | 4 121 097,00 € | 4 121 097,00€ | 4 121 097,00 € | 4 121 097.00 € |
| FPIC | 371 816,00 € | 607 060,00 € | 879 983,00 € | 24 230,00 € | 95 565,00€ | 39 784,00 € | 24 785.00 € | 0.00 |
| TOTAL | 4 492 913,00 € | 4 777 198,00 € | 5 001 080,00 € | 4 145 327,00 € | 4 216 662,00 € | 4 160 881,00 € | 4 145 882,00 € | 4 121 097.00 € |
| | | | | | | | | |
| DOTATION -PRE- LEVEMENT | 5 491 810,00 € | 5 345 642,00 € | 4 466 232,00 € | 4 710 827,00 € | 4 594 073,00 € | 4 902 500,00 € | 4 994 453,00 € | 4 992 529.00 € |
| | | | | • | • | • | • | |
| | Evolution | -2,66% | -16,45% | 5,48% | -2,48% | 6,71% | 1,88% | - 0.04% |

d) La fiscalité de 2013 à 2020

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Taxe d'habitation | 11 509 203,00 € | 11 581 626,00 € | 11 782 155,00 € | 11 952 288,00 € | 11 805 259,00 € | 11 948 279,00 € | 12 218 904,00 € | 12 524 418.00 € |
| Taxe foncière (Bâti) | 6 722 093,00 € | 6 780 677,00 € | 6 852 707,00 € | 6 785 478,00 € | 6 842 171,00 € | 6 971 029,00 € | 7 120 862,00 € | 7 253 376.00 € |
| Taxe foncière (Non bâti) | 42 791,00 € | 45 135,00 € | 104 107,00 € | 50 088,00€ | 72 699,00 € | 45 706,00 € | 46 978,00 € | 46 396.00 € |
| CFE | 1 856 564,00 € | 1 783 359,00 € | 1 878 440,00 € | EPT | EPT | EPT | EPT | EPT |
| Compensations | 823 256,00 € | 778 886,00 € | 821 199,00 € | 713 085,00 € | 910 089,00 € | 920 872,00 € | 997 008,00 € | 1 043 514.00 € |
| Taxes additionnelles fnb | 13 672,00 € | 14 485,00 € | 15 945,00 € | EPT | EPT | EPT | EPT | EPT |
| Taxes stations radioé- lectriques (IFER) | 28 113,00 € | 32 978,00 € | 40 166,00 € | EPT | EPT | EPT | EPT | EPT |
| Produit CVAE | 657 680,00 € | 724 571,00 € | 722 158,00 € | EPT | EPT | EPT | EPT | EPT |
| Tascom | 229 749,00 € | 341 495,00 € | 333 314,00 € | EPT | EPT | EPT | EPT | EPT |
| Total fiscalité locale | 21 883 121,00 € | 22 083 212,00 € | 22 550 191,00 € | 19 500 939,00 € | 19 630 218,00 € | 19 885 886,00 € | 20 383 752.00 € | 20 867 704.00 € |

e) Les principales réalisations de l'année 2020

ETABLISSEMENT ADMINISTRATIF

Mairie - PM:

➤ Création de locaux provisoires pour les agents de PM dans les locaux situés en rez-de-jardin (26 596 € HT)

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES. PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Ecoles maternelles 345 155 € HT de travaux dont :

L'ensemble des maternelles :

Installation de systèmes de rafraichissement dans les dortoirs (92 014 € HT)

Maternelle Mauriac:

- Installation d'un 2ème visiophone (1 480 € HT)
- Installation de stores extérieurs au niveau de la salle n°3 (1 957 € HT)...

Maternelle Montgolfier:

- Propération de passage du fioul au gaz de la chaufferie (100 270 € HT)
- Rénovation partielle de la cour d'école, réalisation de marquage et pose d'un auvent (109 520 € HT).
- Purge, reprise et mise en peinture des bandeaux et appuis de fenêtres extérieurs de la façade (5 134 € HT)
- ➤ Travaux de rénovation de l'étanchéité du terrasson (5 622 € HT)...

Maternelle Saint-Exupéry:

- ➤ Rénovation des menuiseries extérieures du couloir situé au rez-de-chaussée (18 063 € HT)
- Installation d'un brumisateur dans la cour (1 443€ HT)
- Pose de films Sécurit sur les vitrages séparant les classes du couloir (1 930 € HT)...

Ecoles élémentaires 68 972 € HT de travaux dont :

Elémentaire Coppée-Lamartine :

- Mise en peinture des salles de classe L103, L105, L106 (6 121 € HT)
- Traitement des appuis de fenêtre des couloirs du 2ème et 3ème étage (3 333 € HT)

Elémentaire Foch II:

- Propération de rénovation de la salle des maitres (peinture, sol souple, éclairage), installation d'un plan de travail et de meubles de rangement (7 592 € HT)
- Rénovation la toiture-terrasse de la salle des maitres (5 819 € HT)...

Elémentaire Leclerc :

➤ Installation d'un faux-plafond dans le couloir du rez-de-chaussée (5 010 € HT) et rénovation des luminaires...

Elémentaire Saint-Exupéry :

- Purge, reprise et mise en peinture partielle de la façade côté rue (16 000 € HT)
- Mise en peinture de la salle des maitres (2 076 € HT)
- Reprise et habillage des souches de cheminées (3 584 € HT)
- Pose d'un treillis soudé sur la clôture séparant la cour du gymnase de l'Est (5 577 € HT)
- Pose d'une horloge Bodet dans la cour (930 € HT)...

Accueils de loisirs 43 890 € HT de travaux dont :

Accueil de loisirs maternel Pasteur :

Pose d'une Centrale de Traitement d'Air (19 625 € HT)...

Accueil de loisirs élémentaire 123 Soleil :

- > Dépose du sol caoutchouc extérieur, création d'un terrain de badminton (9 620 € HT)
- Mise en peinture des quatre salles d'activités, des sanitaires et du couloir du 1er étage (8 373 € HT), rénovation des éclairages...

Maison familiale Corrençon-en-Vercors <u>58 750 € HT de travaux dont :</u>

- ➤ Travaux de réfection et de mise en peinture des sous-faces et des nez de balcons (36 751 € HT)
- ➤ Travaux de mise en conformité et de modernisation de l'ascenseur (21 999€ HT)...

ETABLISSEMENTS CULTURELS ET CULTUEL

Conservatoire de musique et de danse M. Ravel 47 467 € HT de travaux dont :

- ➤ Reconstruction du mur extérieur mitoyen (39 973 € HT)
- Remise en état et en conformité des deux portails extérieurs (6 493 € HT)

Médiathèque R. Calméjane 13 251 € HT de travaux dont :

- ➤ Rénovation des films solaires sur les verrières et châssis vertical (5 520 € HT)
- Remplacement de 5 caméras et de l'écran de vidéo protection (1 820 € HT)
- Installation d'une fontaine à eau au 1er étage (1 112 € HT)
- Purge et reprise des bétons des façades (3 857 € HT)...

Eglise Saint-Louis 118 705 € HT dont :

- Lancement de la mission de maitrise d'œuvre pour l'opération de restauration du clocher (110 465 € HT)
- Lancement de la mission de contrôle technique pour l'opération de restauration du clocher (8 240 € HT)

ETABLISSEMENTS SPORTIFS

Gymnases 219 441 € HT de travaux dont :

Gymnase Chastanier:

- Rénovation de portail extérieur côté lycée (14 624 € HT)
- ➤ Rénovation des deux sanitaires (2 800 € HT)...

Gymnase Delouvrier:

- Rénovation de l'éclairage de la grande salle et de la mezzanine (22 470 € HT)
- > Mise en conformité du Système de Sécurité Incendie du gymnase et du parking (22 178 € HT)
- Pose d'une extraction dans la loge du gardien (2 261 € HT)...

Gymnase de l'Est :

Lancement des études géotechnique, de maitrise d'œuvre et de contrôle technique pour l'opération de mise en conformité des réseaux VRD liées au sinistre en cours (30 670 € HT)

Gymnase Hébert :

➤ Travaux de rénovation du parking (73 867 € HT)...

Gymnase Mimoun (CCAS):

Rénovation de l'étanchéité de la toiture-terrasse et des skydomes (30 037 € HT)...

Stades 57 890 € HT dont :

Stade Pompidou:

- Rénovation de la couverture des tribunes (41 004 € HT)
- Reprise partielle de la toiture-terrasse (4 515 € HT)

Stade Ripert:

➤ Rénovation des menuiseries extérieures des vestiaires (12 370 € HT)...

Piscine 20 465 € HT de travaux dont :

- Rénovation de trois portes coupe-feu (5 140 € HT)
- Pose de nez-de-marche antidérapants (3 590 € HT)
- Remplacement de deux pompes (10 000 € HT)...

Tennis-club 293 116 € HT de travaux dont :

- Opération de rénovation des deux courts de tennis en terre-battue (le central et le n°3) et de rénovation des éclairages des deux bulles de tennis (236 001 € HT)
- ➤ Travaux de création et d'adaptation d'une rampe d'accès au chantier (32 323 € HT)
- Création d'un nouveau branchement d'eau côté Impasse Humblot et rénovation du réseau de distribution d'eau existant (24 790 € HT)

Travaux de voirie - 1 217 400,00 €

| ravau | ux de voirie – 1 217 400,00 € | | |
|-------|---|-------------|--|
| > | Voirie complète | A | Rue Saint Louis de la limite communale à avenue Masséna Rue Gonin Parking Platanes (création de 15 places) et reprise de chaussée rue des Platanes Parking Saint Charles |
| > | Réfection du tapis avec ou sans remplacement des bordures | A A A A A A | |
| > | Trottoirs | A A A A | avec le Sipperec (rue des Capucines, rue Berthomié et rue d'Avron) Boulevard du Général de Gaulle d'avenue Gustave Rodet à avenue Outrebon côté pair |
| > | Ralentisseurs | \ \ \ \ \ \ | |
| > | Installation de miroirs de sécurité : | > | Rue de Neuilly à la sortie du parking (côté terrain de boules) |

Intersection entre la rue des Primevères et la rue Hinze-

Intersection entre la rue de Neuilly et la rue Armand Le-

Intersection entre la rue Robert Jumel et la rue Guilbert

lin Avenue de la Bourdonnais

Les autres réalisations

1 Sécurité

Soucieuse de la sécurité de ses administrés, la commune a accéléré la mise en place d'une police municipale composée de 15 agents et équipés de trois véhicules (1 Berline, 1 break et 1 fourgon) pour un budget de 115 000 € y compris les aménagements.

2 Ecologie Environnement

Deux AMO ont été lancées, l'une sur le passage de tout l'éclairage public aux LEDS, l'autre pour la rénovation énergétique de tous les bâtiments communaux pour un budget global de 235 000 €.

3 Attractivité

Un projet Cœurs de Ville a été lancé avec des premières opérations sur le quatrième trimestre 2020, malgré le contexte de crise sanitaire : piétonisation du marché Outrebon le dimanche (37 000 €), Marché de Noel avec chalets et boutiques éphémères (50 000 €).

4 Gestion de la crise sanitaire

Dès Avril 2020, la commune a procédé à des acquisitions de masques chirurgicaux et en tissu (40 000 masques puis 200 000 en septembre) pour à la fois aider les Villemomblois et couvrir les besoins de tout le personnel communal jusqu'en avril 2021.

Le budget global (masques, GHA, produits d'entretien) a atteint 213 500 €.

5 Accélération de la digitalisation des services municipaux

Le budget engagé au quatrième trimestre 2020 a été de 329 000 €

V - LE PROJET DE BUDGET 2021

Comme le budget 2020, le projet de budget 2021 a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, notamment en matière de sécurité, propreté et environnement, avec le déploiement des premières instances de démocratie participative avec les Conseils de quartiers.
- Mobiliser des subventions chaque fois que possible.
- Maintenir une politique d'investissement visant toujours l'amélioration du cadre de vie des Villemomblois.

a) Moyens de la Police Municipale

Après l'équipement en terme de véhicules (subventionnés à hauteur de 33 000 €), le budget 2021 prévoit l'équipement complémentaire en matière d'armement, de formation, de liaisons informatiques.

b) Propreté Espaces Verts

La délégation complémentaire de service initialisée pour partie en 2020 pour renforcer les équipes communales va être négociée sur une base annuelle, couvrant à la fois les aspects traitement phytosanitaire des arbres et nettoyage des trottoirs

c) ANRU Phase 1 Le stade MIMOUN

Compte tenu du décalage d'engagement du programmer de rénovation urbaine du quartier de la Sablière/Les Marnaudes, piloté par l'EPT, la provision de reste à charge pour la commune de 600 000 € (hypothèse haute) concernant la réalisation de 2 terrains multisports et d'un terrain de pétanque ainsi que l'aménagement d'espaces verts et d'un parking, inscrite au BS 2020 est reportée au BP 2021.

d) Les animations

Suite au succès de l'opération Villemomble Plage réalisée en août 2020, une deuxième opération est inscrite au budget 2021

Par ailleurs, au-delà des fêtes habituelles comme La Saint-Fiacre, un budget événementiel à hauteur de 120 000 € est inscrit au BP2021 pour renforcer les animations, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

e) Les séjours

Hormis l'annulation du séjour d'hiver de février 2021 liée au contexte sanitaire le budget 2021 maintient une offre de séjour d'hiver et d'été en France comparable à 2019.

Par contre à ce stade les séjours d'été à l'étranger compte tenu de l'incertitude du contexte sanitaire n'ont pas été budgétés.

Le budget séjours sera réajusté en fonction de l'évolution de la crise sanitaire au BS 2021.

f) Les chiffres clés du projet du budget primitif 2021

| Section de fonctionnement | 42 120 384,00 € |
|---------------------------|-----------------|
| Section d'investissement | 13 335 219,00 € |
| Total | 55 455 603,00 € |

1. Les dépenses de fonctionnement

| 011 – Charges à caractère général | 9 302 954,00 € |
|---|-----------------|
| 012 – Charges de personnel | 22 901 389,00 € |
| | |
| 014 – Atténuations de produits (FPIC et FNGIR) | 4 121 100,00 € |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 3 905 841,00 € |
| Dont : | |
| Subventions aux associations | 1 580 376,00 € |
| Service d'incendie | 670 000,00 € |
| C.C.A.S. | 950 000,00 € |
| | |
| | 150 000,00 € |
| Contribution au fonds de compensation des charges territoriales | .00 000,00 0 |
| 66 – Charges financières | 0,00 € * |
| 67 - Charges exceptionnelles | 204 456,00 € |
| 022 - Dépenses imprévue | 10 000,00€ |
| 68 - Dotations aux provisions | 5 468,00 € |
| 023 – Virement à la section d'investissement | 33 746,00 € |
| 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements) | 1 635 430,00 € |

^{*} Précisons que la dette minime de la commune correspond à des emprunts CAF à taux 0% par conséquent la ligne d'intérêt (Charges financières) est nulle.

2. Les recettes de fonctionnement

| 013 – Atténuations de charges70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses | 57 600,00 € 4 054 251,00 € |
|---|-------------------------------|
| 73 – Impôts et taxes | 28 096 074,00 € |
| 74 – Dotations et participations | 9 339 087,00 € |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 475 077,00 € |

| 77 – Produits exceptionnels | 82 001,00 € |
|--|-------------|
| 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (Quote-part des subventions | 16 294,00 € |
| d'investissement transférée au compte de résultat) | |

Les impôts et taxes comprennent notamment :

| - | Taxes foncières et d'habitation | 20 916 000.00 € |
|---|---|-----------------|
| - | Fonds de solidarité des communes IDF | 995 657.00 € |
| - | Taxe additionnelle aux droits de mutation | 1 500 000.00 € |
| - | Attribution de compensation | 4 099 159,00 € |

Compte tenu du contexte spécifique de la réforme de la taxe d'habitation, la prévision de recettes 2021 en matière de taxes foncières et du reliquat de taxes d'habitation a fait l'objet d'une évaluation détaillée avec l'aide d'un cabinet extérieur.

L'attribution de compensation englobe :

- la contribution foncière des entreprises
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- la taxe sur les surfaces commerciales
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la dotation de la compensation de la part salaire

Autres principales taxes :

| - | Taxes sur les pylônes | 25 430,00 € |
|---|------------------------|--------------|
| - | Taxe sur l'électricité | 400 000,00 € |

Les dotations comprennent notamment :

| - | Dotation de solidarité urbaine (reconduction montant | 507 111,00 € |
|---|--|----------------|
| | 2020) | |
| - | Dotation forfaitaire (reconduction montant 2020) | 6 511 654,00 € |

Autres principales dotations :

| - | Compensation exonérations TFB et TFNB | 63 000,00 € |
|---|---------------------------------------|-------------|
| - | Compensation exonérations TH | 0,00 € |

Notons que l'autofinancement prévisionnel 2021 dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 1 652 882 €, comparable à l'autofinancement prévisionnel du BP 2020 à 1 671 962 €.

3. Les dépenses d'investissement

| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 10 000.00 € |
|--|----------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 152 000,00 € |
| 20 – Immobilisations incorporelles | 729 500,00 € |
| 21 – Immobilisations corporelles | 8 633 425,00 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 3 384 500,00 € |
| 27 – Autres immobilisations financières | 4 500.00 € |
| 4541 – Travaux effectués d'office pour le compte de tiers | 5 000,00 € |
| 020 – Dépenses imprévues | 20 000,00 € |
| | |
| 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections (Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables) | 16 294,00 € |
| 041 – Opérations patrimoniales | 380 000,00 € |

Les principales réalisations prévues sont :

La Ville prévoit dans le cadre du budget 2021 de nombreux travaux d'équipement dans le souci permanent d'améliorer le cadre de vie des villemomblois.

Création d'un nouveau poste de Police Municipale - 600 000 €

Travaux de rénovation du Marché de l'Epoque - 500 000 €

> Opération de rénovation des extérieurs du Marche de l'époque

Divers Bâtiments - 550 000 €

- ➤ Travaux de mise en conformité PMR des bâtiments communaux 300 000 €
- ➤ Travaux de rénovation énergétique 250 000 €

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS - 435 000 € de travaux dont :

Mairie :

Travaux de mise aux normes et de rénovation des bureaux du 1er étage de l'ancien bâtiment

> Logements de fonction :

Travaux de rénovation

> Hôtel d'entreprises :

- o Travaux de rénovation de la toiture-terrasse
- Travaux de réaménagements des locaux pour le service entretien (bureau, vestiaires, stockage)

EQUIPEMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Ecoles maternelles - 547 500 € de travaux dont :

Maternelles : installation de systèmes PPMS

> Maternelle Foch :

- o Mise en peinture des deux dortoirs et des sanitaires, hall et couloir du 1er étage
- o Installation d'un faux-plafond et de luminaires LED dans le couloir du 1er étage
- Création de points d'eau dans deux salles de classe

Maternelle Gallieni :

o Travaux d'insonorisation du réfectoire

Maternelle Mauriac :

- o Travaux de reprises partielles d'enrobé du parking, de l'allée et de la cour
- Rénovation des éclairages LED

> Maternelle Montgolfier :

- Rénovation de l'espace ludique : création d'un châssis, pose d'un faux-plafond, rénovation des éclairages existants, du sol soule et mise en peinture
- o Mise en peinture du couloir du rez-de-chaussée et de deux salles de classe au 1er étage
- o Installation d'un visiophone

Maternelle Prévert :

- Travaux de réfection de la cour après abattage des arbres
- Travaux de rénovation de l'étanchéité de la toiture-terrasse

Maternelle Saint-Exupéry :

- o Mise en peinture des 2 cages d'escalier et des couloirs du 1er et du 2ème étage
- Installation d'un brise-soleil pour les salles de classes du 1^{er} étage côté extension
- o Remise en état général des stores
- Rénovation des éclairages LED

Ecoles élémentaires - 524 500 € de travaux dont :

Primaire Anne Frank

- o Fourniture et programmation de télécommandes pour le système PPMS
- > Elémentaires : Travaux de câblage pour l'installation des ENI

> Elémentaire Coppée-Lamartine :

- o Travaux de création de locaux pour l'Inspection de Circonscription au 3ème étage côté Lamartine
- Mise en peinture de la salle RASED, de la salle d'art plastique, de la salle des maitres, du réfectoire et de l'office
- o Travaux de mise en conformité du système de ventilation de l'office

Elémentaire Foch I :

- o Travaux d'insonorisation du réfectoire
- Travaux de rénovation de la salle des maîtres : peinture, sol souple, installation d'un plan de travaux et de nouveaux meubles de rangements
- Travaux de rénovation du sol de la salle polyvalente

> Elémentaire Foch II :

- o Travaux d'insonorisation du réfectoire
- o Travaux de rénovation des sols de cinq salles de classe

> Elémentaire Leclerc :

Mise en peinture du hall et du couloir du rez-de-chaussée et du couloir du 2ème étage

> Elémentaire Saint-Exupéry :

- o Travaux de rénovation de la toiture-terrasse
- Mise en peinture du hall d'entrée et reprise en peinture des couloirs et cages d'escalier
- o Installation de ballons d'eau chaude dans les sanitaires F-G

Accueils de loisirs - 59 000 € de travaux dont :

- Accueil de loisirs élémentaire Coppée-Lamartine :
 - Travaux de rénovation des salles d'activités et de l'espace de propreté : rénovation du sol, mise en peinture, rénovation du faux-plafond et des luminaires...
- Accueil de loisirs élémentaire Leclerc :
 - Travaux de rénovation d'un couloir et d'une salle d'activités : mise en peinture, rénovation du sol souple, du faux-plafond et des luminaires...

EQUIPEMENT DE PETITE ENFANCE

> Pôle petite-enfance - 8 000 € de travaux dont :

o Installation d'un voile d'ombrage

EQUIPEMENTS CULTURELS ET CULTUEL

Etablissements culturels - 50 500 € de travaux dont :

> Château Seigneurial :

- o Travaux de rénovation des éclairages de la salle d'exposition
- o Investigations suite à l'apparition de fissures

> Médiathèque R. Calméjane :

- Réfection du platelage des gradins
- Création d'un châssis ouvrant entre la régie et l'auditorium

> Théâtre G. Brassens :

o Travaux de passage de la fibre

Etablissement culturel - Eglise Saint-Louis- 127 000 € de travaux dont :

- Réalisation des diagnostics (bétons, amiante, plomb, termite...) permettant de définir le processus de restauration du clocher
- o Travaux de création d'une structure permettant de modifier le buffet d'orgue

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Gymnases - 390 000 € de travaux dont :

> Gymnases Chastanier, Delouvrier, Hébert : Installation d'alarmes anti-intrusion

> Gymnase de l'Est :

o Travaux de mise en conformité des réseaux VRD liées au sinistre en cours

Gymnase Hébert :

Travaux de rénovation des éclairages de la grande salle

> Gymnase Coppée :

Travaux de rénovation des éclairages

Stade - 95 000 € de travaux dont :

> Stade Pompidou:

- o Reprises partielles d'enrobé
- o Réfection de la couverture du passage d'entrée des joueurs
- o Rénovation des éclairages du terrain de football

Piscine - 60 000 € de travaux dont :

Piscine:

- o Création d'une séparation, isolant l'espace bassin de la cage d'escalier
- o Pose de faïence dans le couloir et les vestiaires individuels
- o Mise en peinture de la cage d'escalier

Tennis - 315 000 € de travaux dont :

> Tennis-club:

- Installation d'un portail d'accès depuis la nouvelle parcelle côté Impasse Humblot
- Travaux de rénovation des deux courts restants

Travaux de voirie - 1 111 000 €

- Rue Pasteur entre Outrebon et Le Raincy
- > Rue Laennec partie commune avec Rosny-sous-Bois
- Création de piste cyclable Boulevard Carnot
- Remise en état ralentisseur rue Marc Vieville
- Rénovation rond-point Bonn Hartberg (Meissonier angle rue Coppée)
- Rénovation chaussée rue Marc Viéville

4. Les recettes d'investissement

| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 1 387 000.00 € |
|---|----------------|
| Dont FCTVA | 687 000.00 € |
| Dont Taxe d'aménagement | 700 000.00 € |
| 13 – Subventions d'investissement | 310 560,00 € |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 9 583 483,00 € |
| 4542 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers | 5 000,00 € |
| 021 – Virement de la section de fonctionnement | 33 746,00 € |
| 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections | 1 635 430,00 € |
| (Amortissements) | 000 000 00 6 |
| 041 – Opérations patrimoniales | 380 000,00 € |

Les subventions relatives aux travaux d'investissement se répartissent ainsi :

| - | Departement | 42 400,00 € |
|---|-------------------|--------------|
| - | Etat DSIL | 111 946,00 € |
| | SITTOM | 22 984.00 € |
| - | Amendes de police | 100 000,00 € |

L'emprunt d'équilibre de 9 583 483,00 € pourra être réajusté au Budget en fonction de l'exécution budgétaire 2020 et du résultat du Compte Administratif 2020.

Enfin, l'autofinancement qui résulte de l'excédent des recettes de fonctionnement pour un montant de 1 652 882 € abonde la section d'investissement et participe au financement des travaux d'entretien nécessaire et d'embellissement de notre ville.

VI - Les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels présentés portent sur les AP-CP déjà votées par la commune de Villemomble.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les inscriptions budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de programme et des Crédits de paiement.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiements correspondent aux prévisions annuelles du budget.

L' APCP2 non cloturée pourra être modifiée sur 2021 (montant vraisemblablement inférieur) quand le DGD sera validé avec les moins-values demandées.

 Réalisation d'un pôle Petite Enfance comprenant la reconstruction de la crèche Saint-Charles de 66 places et la réalisation d'une nouvelle crèche de 60 places avenue du Raincy

| | CREDITS DE PAIEMENT | | |
|--|---------------------|--------------|--------------|
| N° de l'autorisation de pro- gramme | 2020 | 2021 | TOTAL |
| | | | |
| 002 | 154 839,29 € | 139 500,00 € | 294 339,29 € |

VII - La dette

L'encours de la dette s'élève à 1 052 104,10 euros au 1^{er} janvier 2020, avec un montant de capital à rembourser en 2020 de 139 187 euros. Il est exclusivement constitué d'emprunts CAF à taux zéro.

| Encours au 01/01/2020 | 912 917.10 € |
|-----------------------|--------------|
| Nombre d'emprunts | 8 |

La périodicité

| Périodicité | Encours | % | Nombre de contrats |
|-------------|--------------|-----|--------------------|
| Annuelle | 912 917.10 € | 100 | 8 |

La répartition par type de taux

| Type de taux | Encours | % | Nombre de con- trats |
|-----------------|--------------|-----|-------------------------|
| Taux fixe : 0 % | 912 917,10 € | 100 | 8 |

Classification des risques (dite classification GISSLER)

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de classer les emprunts selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

| Structures / Indices sous-ja- cents | (1) Indices en euros | (2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices | (3) Ecarts d'indices zone euro | (4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro | (5) Ecarts d'indices hors zone euro | (6) Autres in- dices |
|---|----------------------------|---|---|---|--|----------------------------|
| (A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de | 9 produits | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit |
| taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de | 100 % de l'encours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'encours | 0 % de l'encours | 0 % de l'en- cours |
| taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou en- cadré (tunnel) | 1 052 104,10 € | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ |
| | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit |
| (B) Barrière simple. Pas d'effet de levier | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'encours | 0 % de l'encours | 0 % de l'en- cours |
| | 0.00 € | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ |
| | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit |
| (C) Option d'échange (swaption) | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'encours | 0 % de l'encours | 0 % de l'en- cours |
| | 0.00 € | 0.00 € | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ |
| | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit |
| (D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'encours | 0 % de l'encours | 0 % de l'en- cours |
| | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ |
| | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit |
| (E) Multiplicateur jusqu'à 5 | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'encours | 0 % de l'encours | 0 % de l'en- cours |
| | 0.00 € | 0.00€ | 0.00 € | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ |
| | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit | 0 produit |
| (F) Autres types de struc- ture | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'en- cours | 0 % de l'encours | 0 % de l'encours | 0 % de l'en- cours |
| | 0.00€ | 0.00€ | 0.00 € | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ |

L'extinction de la dette

| Année au 01/01 | Taux | Encours au 01/01/N (€) | Annuité (€) | Amortissement (€) | Intérêts (€) |
|----------------|------|---------------------------|-------------|-------------------|--------------|
| | | | | | |
| 2021 | 0 % | 912 917,10 | 136 917,00 | 136 917,00 | 0,00 |
| 2022 | 0 % | 776 000,10 | 136 917,00 | 136 917,00 | 0,00 |
| 2023 | 0 % | 639 083,10 | 132 265,60 | 132 265,60 | 0,00 |
| 2024 | 0 % | 506 817,50 | 111 817,50 | 111 817,50 | 0,00 |
| 2025 | 0 % | 395 000,00 | 100 900,00 | 100 900,00 | 0,00 |
| 2026 | 0 % | 294 100,00 | 100 900,00 | 100 900,00 | 0,00 |
| 2027 | 0 % | 193 200,00 | 96 600,00 | 96 600,00 | 0,00 |
| 2028 | 0 % | 96 600,00 | 96 600,00 | 96 600,00 | 0,00 |
| | | | 912 917.10 | 912 917,10 | 0,00 |

VIII - EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

| | | Budget Pri- mitif 2020 (€) | Budget Pri- mitif 2021 (€) | Variation (€) | % variation |
|----|--|-------------------------------|-------------------------------|------------------|-------------|
| 44 | | 0.074.407.00 | 0.000.054.00 | 204 757 22 | 0.700/ |
| 11 | - Charges à caractère général | 8 971 197,00 | 9 302 954,00 | 331 757,00 | 3,70% |
| 12 | Charges de personnel et frais assimilés | 21 280 465,00 | 22 901 389,0 0 | 1 620 924,00 | 7,62% |
| 14 | - Atténuations de produits | 4 221 100,00 | 4 121 100,00 | - 100 000,0 0 | - 2,37 % |
| 22 | - Dépenses imprévues | 7 500,00 | 10 000,00 | 2 500,00 | 33,33% |
| 65 | - Autres charges de gestion courante | 3 666 200,00 | 3 905 841,00 | 239 641,00 | 6,54% |
| 67 | - Charges exceptionnelles | 170 129,00 | 204 456,00 | 34 327,00 | 20,18% |
| 68 | Dotations aux amortissements et provisions | 6 114,00 | 5 468,00 | - 646,00 | - 10,57% |
| | | 38 322 705,00 | 40 451 208,0 0 | 2 128 503,00 | 5,55% |

Toute la prévision des dépenses 2021 de fonctionnement a été faite avec l'analyse détaillée des dépenses réelles de 2020 et surtout de 2019, dernière année non perturbée par la crise sanitaire

IX - EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

| | BP 2020 (€) | BP + BS 2020 (€) | BP 2021 (€) |
|-----------------------|--------------|------------------|--------------|
| Besoin de financement | 8 211 963,00 | -139 190,00 | 9 446 483,00 |

Le montant de l'emprunt et donc le besoin de financement seront probablement réajustés en fonction du résultat du Compte Administratif 2020.

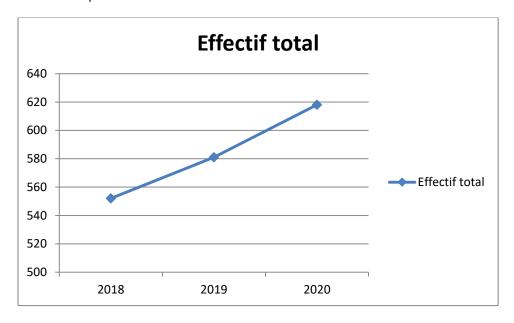
X - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

1. Les effectifs

• Evolution des effectifs :

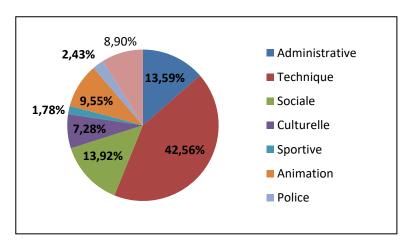
L'évolution des effectifs fait apparaître une augmentation notamment du fait de la création de la Police Municipale, du réajustement du nombre de postes d'ATSEM affectées dans les classes de petite et moyenne section des écoles élémentaires, de la création de postes en lien avec les projets du nouveau mandat (chargés de mission démocratie participative, prévention de la délinquance, chargés de projets informatiques, ...) :

- √ + 15 postes pour la Police Municipale
- √ + 7 postes d'ATSEM



Structure des effectifs :

La structure des effectifs reste la même depuis 2013.La filière technique représente environ 43 % de l'effectif total des agents.



Nombre d'emplois permanents pourvus par filière

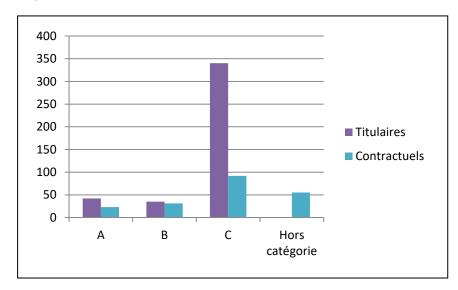
| Filière | 2019 | 2020 |
|----------------|------|------|
| Administrative | 75 | 84 |
| Technique | 247 | 263 |
| Sociale | 86 | 86 |
| Culturelle | 49 | 45 |
| Sportive | 12 | 11 |
| Animation | 57 | 59 |
| Police | 0 | 15 |
| Autres | 55 | 55 |
| TOTAL | 581 | 618 |

Il est à noter que l'effectif à fin 2020 représente en équivalents temps plein 603,36 personnes.

Nombre d'emplois permanents pourvus par catégorie

| Catégorie | 2019 | | 2019 | | 20 | 20 |
|----------------|------|-------|------|-------|----|----|
| Α | 63 | 10,8% | 65 | 10,5% | | |
| В | 64 | 10,9% | 66 | 10,7% | | |
| С | 399 | 68,6% | 432 | 69,9% | | |
| Hors catégorie | 55 | 9,5% | 55 | 8,9% | | |

Répartition des titulaires et des contractuels



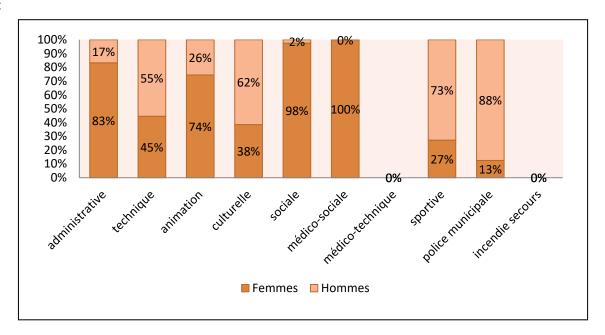
67,5 % de l'effectif est titulaire

32,5 % est contractuel.

• Répartition hommes/femmes :

 $62\ \%$ des agents sont des femmes, $38\ \%$ des hommes.

Par filière :



2. Les dépenses de personnel :

| | 2018 | 2019 | 2020 | BP 2021 |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|
| BP Chapitre 012 | 20 131 107 | 20 680 641 | 21 279 448 | 22 608 917 |
| Réalisé Chapitre 012 | 19 671 044 | 19 919 435 | 20 872 710 | |
| Traitements indiciaires | 11 914 130 | 11 945 516 | 12 492 428 | 13 234 268 |
| Primes et indemnités | 1 761 690 | 1 398 570 | 1 573 321 | 1 946 277 |

3. Modalités du temps de travail dans la commune :

La majeure partie des effectifs effectue 37h de travail hebdomadaires, seuls les emplois créés à temps non complet ou les apprentis ont des temps de travail hebdomadaires inférieurs (17h, 28h...). Les temps complets des professeurs du Conservatoire sont de 16h ou 20h hebdomadaires, conformément à leur statut.

4. Les orientations pour 2021 :

Bilan des actions déjà menées au second semestre 2020 :

- Rétablissement des relations contractuelles « difficiles » : harmonisation des contrats des assistantes maternelles, régularisation du non-paiement de leurs heures supplémentaires + de la non comptabilisation des enfants supplémentaires, recrutement des enseignants du Conservatoire contractuels sur des contrats de 12 mois...
- Dans le cadre de la crise sanitaire, mise à disposition des agents très rapidement de masques chirurgicaux (dès septembre 2020), de masques FFP2 si besoin ainsi que de gel hydro alcoolique, virucides et lingettes + insertion dans le BS 2020 puis BP2021 du budget nécessaire.
- Mise en œuvre du télétravail pour les agents à compter de novembre 2020 avec achat de PC portables, de téléphone et sécurisation du serveur de télétravail.
- Instauration en décembre 2020, par délibération, du CIA, part variable du régime indemnitaire en fonction de l'évaluation des agents, attendue depuis 2019.

Chantiers à venir :

- Refonte du régime indemnitaire des agents de la collectivité afin de valoriser les compétences de chacun.
- Participation employeur à la mutuelle des agents.
- Refonte du temps de travail pour mise en conformité par rapport aux 1607h annuelles.
- Modification de l'organigramme et de l'organisation des services.